

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL74

présenté par

M. Pupponi

à l'amendement n° CL49 de Mme Avia

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ainsi que tout contenu appelant à la négation de l'existence de l'État d'Israël ou à sa destruction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la résurgence inédite et croissante de l'antisémitisme en France, le présent sous amendement vise à inscrire au rang des contenus haineux tout appel à la négation de l'existence de l'État d'Israël, forme réinventée de l'antisémitisme, visant à refuser aux juifs la qualité de peuple.